



## REGLEMENT DE LA FOULEE CATURIGE 2023



### ARTICLE 1 - ORGANISATION

La Foulée Caturige est organisée par l'association Mouv'in Chorges, association loi 1901.

### ARTICLE 2 - DATE

La Foulée Caturige se déroule dimanche 14 mai 2023 à Chorges (Hautes-Alpes).

### ARTICLE 3 - LES PARCOURS / LES INSCRIPTIONS

Le Trail Caturige : 35 km et 1200 m de dénivelé positif (

La Maxi Foulée : 20 km et 500 m de dénivelé positif.

La Foulée Caturige : 13.5 km et 270 m de dénivelé positif.

La Foulée Découverte (non chronométrée, sans classement, sans récompense) : 6km et 90m de dénivelé positif.

La Marche Caturige (non chronométrée, sans classement, sans récompense) : 9km et 130m de dénivelé positif. **MARCHE obligatoire, il est interdit de courir.**

Inscriptions en ligne sur le site [AS2PIC – Organisation & Chronométrage](#) avant le vendredi 12 mai 2023 minuit. Inscriptions sur place, avec majoration de 5€, le samedi 13 mai de 16h à 18h ou le dimanche 14 à partir de 6h30 jusqu'à 45mn avant le départ de la course concernée dans la limite des places disponibles (400 tous parcours confondus), jusqu'à 45 mn avant le départ de la course concernée. Aucune inscription par courrier.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs de tous les parcours (téléchargeable sur le site [www.la-foulee-caturige.fr](http://www.la-foulee-caturige.fr)).

Les Kids Foulées (non chronométrées) : départ des courses enfants à 9h00.

Course baby athlé (environ 400m).

Course éveil athlé (environ 700m).

Course poussins (environ 1100m).

L'inscription est fixée à 1€ par enfant et **accompagnée de l'autorisation parentale signée** (téléchargeable sur le site [www.la-foulee-caturige.fr](http://www.la-foulee-caturige.fr)). Inscription uniquement sur place le jour de la course de 8h à 8h45.

### ARTICLE 4 - DROITS D'INSCRIPTIONS

Le Trail Caturige = 30€ (+ frais d'inscription internet) et 35€ sur place.

La Maxi Foulée = 15€ (+ frais d'inscription internet) et 20€ le jour de la course.

La foulée Caturige = 10€ (+ frais d'inscription internet) et 15€ le jour de la course.

La Foulée Découverte = 7€ (+ frais d'inscription internet) et 12€ le jour de la course.

La marche Caturige = 7€ (+ frais d'inscription internet) et 12€ le jour de la course.

Les courses enfants = 1€ le jour de la course.

### ARTICLE 5 – LICENCE / CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' j'aime courir », délivrée par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, délivrée par une des fédérations suivante : **FCD – FFSA – FFH – FSPN – FSASPTT – FSCF – FSGT – UFOLEP**. **Les licences FFTRI ne sont pas acceptées.**

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Les certificats d'aptitude médicale professionnelle (forces de l'ordre, militaire, sapeurs-pompiers...) ne sont pas acceptés.**

Les documents sont à fournir en version dématérialisée au moment de l'inscription sur internet. **ATTENTION** pour les inscriptions sur place l'organisation conservera le certificat médical (prévoir une copie) ou relèvera le numéro de licence et la fédération de délivrance pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les coureurs mineurs, une autorisation parentale (téléchargeable sur: [www.la-foulee-caturige.fr](http://www.la-foulee-caturige.fr)) est obligatoire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face ce type de situation.

#### **ARTICLE 6 - LES CATEGORIES**

<b>U7 Baby Athlé</b>	5 et 6 ans	2017 - 2018	<b>Cadet</b>	16 et 17 ans	2006 - 2007
<b>U10 Éveil Athlé</b>	7 à 9 ans	2016 - 2014	<b>Junior</b>	18 et 19 ans	2004 - 2005
<b>U 12 Poussin</b>	10 et 11 ans	2012 - 2013	<b>Espoir</b>	20 à 22 ans	2001 à 2003
<b>Benjamin</b>	12 et 13 ans	2010 - 2011	<b>Senior</b>	23 à 34 ans	1989 à 2000
<b>Minime</b>	14 et 15 ans	2008 - 2009	<b>Master</b>	35 et +	1988 et avant

Le Trail Caturige est ouvert à partir de la catégorie Espoir.

La Maxi Foulée est ouverte à partir de la catégorie Junior.

La Foulée Caturige est ouverte à partir de la catégorie Cadet.

La Foulée Découverte est ouverte à partir de 10 ans l'année de la course.

La Marche Caturige est ouverte à partir de 10 ans l'année de la course.

Les Kids Foulées sont ouvertes de 5 à 11 ans l'année de la course.

**Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs pour tous les parcours.**

#### **ARTICLE 7 - ANNULATION**

En cas d'impossibilité de participer pour motif valable (certificat médical, convocation pour être juré d'assises...), tout coureur qui en fera la demande par courrier ou par mail avant le vendredi 20 mai 2022 (accompagnée du justificatif), sera remboursé du montant de son inscription (-5€ retenus afin de couvrir les sommes engagées par le comité d'organisation pour le coureur).

Attention, aucune demande de remboursement ne sera possible après le vendredi 12 mai 2023 minuit.

#### **ARTICLE 8 - RETRAIT DES DOSSARDS - DEPART - ARRIVEE**

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 14 mai 2023 dès 6h30 à l'école élémentaire de Chorges. Le départ sera donné dans la rue du Dr David Fallik (rue devant l'école) et l'arrivée sera jugée au même endroit.

Dernier délais pour le retrait des dossards : 45 min avant le départ de la course concernée.

Départ du Trail Caturige à 7h30

Départ de la Maxi Foulée à 8h30

Départ de la Marche Caturige à 8h40

Départ des Kids Foulées à 8h50

Départ de la Foulée Caturige à 9h40

Départ de la foulée Découverte à 9h50

#### **ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX ET RECOMPENSES**

La remise des prix se déroulera sur le site de départ/arrivée à l'école primaire de Charges à 11h45 pour toutes les courses. Seront récompensés pour les parcours chronométrés uniquement (Trail Caturige, Maxi Foulée et Foulée) :

Les 3 premiers scratch Hommes et Dames,

Sans cumul avec le classement scratch, le 1er Homme et la 1ere Dame de chaque catégorie jusqu'à 44 ans dans la catégorie Master puis le 1<sup>er</sup> Homme et Femme par tranche d'âge de 10 ans soit 45-54 ans, 55-64 ans, 65-74 ans, 75 ans et +.

Un tirage au sort, parmi tous les dossards de tous les parcours déposés par les coureurs eux mêmes dans l'urne à l'arrivée de la course, sera effectué après la remise des prix. La présence du coureur sera obligatoire pour récupérer le lot. En cas d'absence du coureur, le lot sera remis immédiatement en jeu.

#### **ARTICLE 10 - ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère,...) ces frais seront à la charge du concurrent s'il n'est pas assuré.

#### **ARTICLE 11 - PORT DU DOSSARD ET PUCES**

Le dossard doit être visible sur l'avant du coureur afin que le N° soit facilement identifiable (il ne peut en aucun cas être fixé sur le sac). Attention les épingles pour la fixation ne sont pas fournies. Le dossard est obligatoire et l'inscription doit être au nom du coureur.

#### **ARTICLE 12 - RAVITAILLEMENTS**

Sur le parcours du Trail Caturige : 3 ravitaillements (composition à venir) sont prévus aux 7ème, 13ème et 21ème km et le ravitaillement final.

Sur le parcours de la Maxi Foulée : 2 ravitaillements (composition à venir) sont prévus aux 7ème et 13ème km et le ravitaillement final.

Sur le parcours de la Foulée Caturige : 1 ravitaillement (composition à venir) est prévu à 6.5 km et le ravitaillement final.

Il n'y aura aucun gobelet sur les ravitaillements. Il est demandé à chaque coureur de se munir d'un gobelet personnel.

Il n'y a pas de ravitaillement sur les parcours de la Foulée Découverte, la Marche Caturige et les Kids Foulées : uniquement le ravitaillement final.

Tout coureur vu en train de jeter volontairement ses déchets sera immédiatement disqualifié.

#### **ARTICLE 13 - ÉQUIPEMENT**

Matériel obligatoire pour le Trail Caturige :

- une réserve d'eau minimum de 1l (1,5L en cas de grosse chaleur ce jour là),
- une réserve alimentaire,
- une tenue vestimentaire adaptée à la météo,
- un sifflet,
- une couverture de survie,
- un téléphone portable.

Matériel recommandé pour tous les parcours:

- une réserve d'eau de 0.5l,
- une réserve alimentaire,
- une tenue vestimentaire adaptée à la météo.

Les bâtons sont autorisés. Tout concurrent qui fait le choix des bâtons doit les avoir sur l'ensemble de son parcours.

#### **ARTICLE 14 - BARRIERE HORAIRE**

Trail caturige : Chapelle de Chanteloube (13,7km) à 10h15  
ravitaillement du Col Lebraut (21 km) à 11h50

Maxi Foulée : viaduc sur la route de Chanteloube (15,2km) à 11h00.

Pas de barrière horaire sur les autres courses. Attention, nous nous réservons le droit de changer ces barrières horaires en fonction de la météo pour toutes les courses.

## **ARTICLE 15 - MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIÈRES HORAIRES ANNULATION DE LA COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables, le départ peut être reporté de quelques minutes au maximum, au-delà, la course est annulée. En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

**ATTENTION** : selon le niveau du lac, en cas de submersion du viaduc de Chanteloube, le **parcours de repli du Trail Caturige fera 38km** pour (sensiblement) le même dénivelé.

## **ARTICLE 16 - SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE**

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin urgentiste et des contrôleurs bénévoles positionnés sur les parcours.

En cas d'incident ou d'accident, pendant la course, prévenez ou faites prévenir un contrôleur, ou appelez le PC sécurité au 06 03 20 14 53 qui procédera aux diagnostics et déclenchera les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours (art 223-6 Code Pénal). En cas d'impossibilité de joindre le PC course, appelez directement les services publics de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») : 112.

Un serre-file fermera les parcours.

Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés.

En cas de non passage à un point de contrôle, le coureur sera disqualifié.

En cas d'abandon de votre part, prévenez le PC course ou un contrôleur bénévole sur le parcours.

## **ARTICLE 17 - RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à Chorges avec une caution de 20 € (non restituable si la réclamation n'est pas validée) dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

## **ARTICLE 18 - ANIMAUX**

Les coureurs ne sont pas autorisés à être accompagnés de leur animal.

## **ARTICLE 19 - MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

## **ARTICLE 20 - DROIT A L'IMAGE.**

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.

## **ARTICLE 21 - REGLEMENTATION FFA**

La Foulée Caturige se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme. Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

## **ARTICLE 22 - CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

En faisant acte d'inscription, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.